



Société de tir *Le Pleureur*

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2006

Lieu et date : le 22 février 2006 à 2000/h au stand de tir du Mt-Brun

1. Souhaits de bienvenue

Le Président souhaite la bienvenue à tous. Il rappelle que l'assemblée a été convoquée dans les délais statutaires (09.02.2006). Il demande si des modifications sont à apporter à l'ordre du jour, ce qui n'est pas le cas.

2. Appel nominatif par feuille circulante.

Le Secrétaire fait circuler la liste des présences que chacun voudra signer ou utiliser pour excuser un absent.

Sur un total de 204 membres, 27 sont présents et 24 excusés.

Avant de passer au point suivant, l'Assemblée est priée de se lever afin de rendre un dernier hommage à nos disparus.

3. Distribution des médailles de maîtrise et des prix, correction des résultats 2005

La médaille d'argent de la maîtrise pistolet 25m est remise à M. René Luisier, sous les applaudissements de l'assemblée.

4. Nomination des scrutateurs

Est nommé scrutateur : Norbert Terrettaz

5. Présentation, admissions, démissions

5.1. Le Secrétaire présente les nouveaux membres (21) et les démissions (3), selon liste en annexe.

5.2. Le comité propose que soient nommés membres d'honneur (par ordre alphabétique), MM. Daniel Bessard, Maurice Besse et André Fellay. L'assemblée acclame ces membres méritants qui se dévouent depuis des années à la cause du tir, à la relève et qui sont des piliers de notre société. Un cadeau, sous forme d'une assiette en étain gravée, leur est remise en souvenir.

6. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2005

Le Secrétaire donne lecture du PV de l'assemblée générale 2005 qui est approuvé par acclamations. Le Président demande si les membres souhaitent recevoir ce PV par courrier. Aucune demande dans ce sens. Le PV sera mis sur le site internet.

7. Rapport du caissier, lecture des comptes

Le Caissier donne lecture des comptes et apporte quelques éléments sur certains points. Il relève notamment le passage sous les revenus des tirs militaires de la participation communale de fr. 3'500.00, comptabilisée à ce poste car cette somme ne sera vraisemblablement plus versée si les TO devaient être abolis. La perte enregistrée cette année provient notamment des dépenses occasionnées par le projet de stand à 10m et de la participation au tir fédéral. Les comptes ont été distribués avant le début de l'assemblée qui ne pose aucune question.

8. Rapports des vérificateurs de comptes et décharge aux organes



Société de tir *Le Pleureur*

Yves Michellod prend la parole pour le rapport des vérificateurs.

Le Président met au vote les comptes 2005 et le rapport des vérificateurs. Tous deux sont acceptés à l'unanimité.

9. Rapport des responsables de disciplines et des cours JJ

9.1. Pascal Michaud nous livre son rapport sur le pistolet à 25 et 50m. Il relève quelques bons résultats obtenus en cours d'année malgré une participation parfois faible.

9.2. André Graber fait de même pour le petit calibre. Il est satisfait de la participation en hausse, tant des JJ que des adultes. Il encourage tout le monde à poursuivre sur cette voie et nous fixe rendez-vous mi-mars pour le début de saison.

9.3. Jean-Pierre Besse relève la présence de 5 JT et relève lors de bonnes prestations lors des divers tirs. Il fait part de ses remerciements à tous ceux qui l'ont secondé durant l'année.

9.4. Hilaire Besse relève la participation satisfaisante au PAC ainsi que les excellents résultats de P.-Yves Besse 67. Que ce dernier serve de locomotive aux autres et que tous prennent plaisir à cette si exigeante discipline.

9.5. Pour le 300m, Bernard Corthay relève le doublé pour le titre de champion valaisan. Il espère qu'il en ira de même cette année. Pour le reste, la saison 2005 a été une copie conforme de 2004. Il encourage tous les tireurs à prendre part au roi du tir, surtout qu'il n'y a que 2 tirs à effectuer à l'extérieur.

9.6. P.-Yves Besse, 67, tient à faire partager à tous l'excellente participation et les non moins excellents résultats obtenus par les JJ. Il se plaît à relever la bonne ambiance et la discipline dont font preuve ces 24 jeunes. La relève existe, elle se bat et obtient des scores chaque année meilleurs. Sans le sacrifice de certains, notamment les aides moniteurs qui l'entourent, rien ne serait possible et il les remercie tous, ainsi que les parents pour leur soutien durant l'année écoulée.

Le Président termine ce point en remerciant très chaleureusement tous ceux qui oeuvrent et qui assurent la responsabilité de toutes ces disciplines

10. Stand à 10 mètres

10.1. Rapport de la commission de construction du stand à 10m

Le but de ce point de l'ordre du jour est d'informer sur l'état du projet et de répondre aux questions que chacun est en droit de se poser.

Le Président passe la parole à André Fellay. Ce dernier fait un résumé des tâches menées à bien durant l'année écoulée. Il termine sur les "encore à faire" qui nous attendent, à savoir des signatures de conventions, quelques autorisations à obtenir, ...

Au niveau financier, il manque à ce jour env. fr. 30'000.00 pour boucler le budget. Comme il est mentionné une participation de fr. 50'000.00 de la sté au budget et que fr. 60'000.00 apparaissent aux comptes, l'assemblée demande que cette somme de fr. 60'000.00 figure au budget pour la participation en fonds propres du Pleureur.

Plusieurs membres du comité de construction s'expriment, tout comme certains membres posent des questions.

Le procès-verbal, tenu par J.-Marcel Darbellay lors de la séance commune du comité de l'Association et du comité du Pleureur en date du 08.02.2006 est présenté et lu à l'assemblée.



Société de tir *Le Pleureur*

10.2. Décision sur la construction du stand à 10 mètres

Le dossier présenté, l'état des lieux fait, il faut l'approbation de l'AG pour être en mesure de démarrer cette construction dès les beaux jours.

Comme aucune question ni éclaircissement n'est demandé par l'Assemblée, le Président passe au vote la réalisation ou non de ce projet.

Sur les 27 membres présents, 27, soit l'unanimité, se rallient à la décision de construire ce stand de tir à 10m. Aucune abstention ni objection n'est émise.

11. Rapport du président

Le rapport du Président figure en annexe. Il est bref mais reflète la confiance de l'Assemblée vis-à-vis du comité qui a œuvré à ce projet de stand à 10m.

2005 fut marquée par 2 objets principaux. Le premier fut le tir fédéral : une manifestation exceptionnelle qui a permis à de nombreux tireurs de se retrouver et partager un grand moment d'amitié. Le deuxième objet, nous venons de le traiter et je ne puis que vous remercier de votre décision. En effet les deux comités, celui du 10m et mon comité, nous sommes attelés uniquement à ce grand dossier. Il y a eu des moments heureux et des moments moins heureux. Parfois nous mettons des gants entre nous et parfois non. La décision de ce soir permettra certes de resserrer les liens et dès les premiers coups de pioches permettront de panser les blessures, de petites blessures pour certains et de grandes blessures pour d'autres. Je suis obligé de reconnaître qu'avec le recul, c'est une erreur stratégique que de se pencher sur un seul et unique objet mais je puis vous assurer que je saurai en tirer les leçons.

Je ne veux pas allonger mais je tiens à remercier tous les responsables de disciplines, le comité du stand 10m ainsi que ses 3 co-présidents, mon comité, les jeunes, la relève, les cantiniers ainsi que toutes les personnes que j'aurai involontairement oubliées pour tout le travail accompli tout au long de cette année et souhaiter pleins succès à notre société pour les années à venir et à vous tous une bonne saison de tir.

12. Rapport des délégués de l'association du stand

P.-Yves Besse 66 prend la parole pour le comité de l'Association. Il relève quelques faits marquants de l'année écoulée et évoque la fusion des sociétés comme un futur défi à relever à l'avenir. Ce point personnel lui semble inéluctable. Il tient à remercier également tous ceux qui œuvrent ici et notamment les concierges et Serge Bolletti.

Aucune question n'émane de l'Assemblée et ses propos sont chaleureusement applaudis.

A relever que l'assemblée des délégués de l'Association se tiendra le 3 mars prochain.

13. Mutations au comité

Les membres du comité poursuivent tous leurs tâches bien qu'André Graber demande un soutien pour la partie administrative de petit calibre. Personne ne se jette sur cette tâche, étant entendu qu'André restera l'interlocuteur au sein du comité pour cette discipline. Peut-être que la saison venue, un volontaire assumera cette aide.

14. Fixation des cotisations 2006 et de la finance d'entrée

Le comité, par son Président, propose que la cotisation annuelle soit portée à fr. 60.00 Il y a en effet plus de 20 ans que la cotisation n'a pas été adaptée. Au vu du nombre de membres, ce supplément devrait quasiment couvrir le déficit annuel.

Soumise au vote, la proposition du comité est approuvée par 26 voix pour et 1 contre.

La cotisation d'entrée, depuis bien longtemps identique à une cotisation annuelle à verser l'année de l'admission, est également portée à fr. 60.00

Comme auparavant, les JJ ou JT n'y sont pas soumis.



Société de tir *Le Pleureur*

Le Président remercie l'Assemblée.

15. Activités 2006, participation aux tirs cantonaux

- Le Secrétaire demande que les inscriptions pour les tirs cantonaux parviennent au plus vite à Bernard Michaud ou à André Graber. Internet sera utilisé pour la commande des passes.
- Le programme de tir est distribué à tous. Pour le solde, des indications supplémentaires ou des corrections seront affichées à la cantine. Jusqu'à l'assemblée des délégués de l'Association, ce programme reste cependant provisoire. Des exemplaires sont disponibles en tout temps à la cantine.
- Serge Bolletti, André Graber et notre Président nous représenteront à Chamoson pour l'AD de la FSVT.
- La date du tir d'ouverture est fixée au 31 mars 2006.

16. Divers et propositions individuelles

Le Président, comme il l'a mentionné précédemment lors de son rapport, a eu fort à faire en 2005. De fait, le dossier de la fusion des sociétés a été mis de côté. Il s'engage à le relancer cette année et convoquera prochainement les Présidents des autres sociétés.

Norbert Terrettaz prend la parole et soulève un point qui lui a échappé précédemment. Il souhaite savoir sous quel nom sera cadastré le stand à 10m. Le Président lui répond que, du point de vue des subsides, la construction doit rester 20 ans au nom du Pleureur. Par la suite, il est évident qu'une convention doit être établie avec les communes copropriétaires des installations actuelles et l'Association. Par contre, si fusion il devait y avoir, ceci pourrait être revu, étant donné qu'il n'y aurait plus qu'une société de tir qui serait utilisatrice du stand.

17. Clôture de l'assemblée et collation.

Le Président remercie tous les participants d'avoir assisté à ces débats et d'avoir activement participé à ces décisions si importantes pour notre avenir.

Il clôt l'assemblée à 2155/h en souhaitant à tous une agréable saison de tir et suggère que la soupe à l'oignon (Merci Charles et Charlotte !) soit servie.

Le Président :

F. Ançay

Le Secrétaire :

J.-Ph. Christinat

Annexes :

Convocation à l'AG et ordre du jour
Contrôle des présences
Résumé des comptes 2005 et stock munitions
Rapport des vérificateurs des comptes
Rapport du Président
Rapports des responsables de disciplines
Listes des admissions, décès, radiations et démissions
Projet de transformation du stand établi par Philippe Vaudan le 26.02.2004
Plan des tirs 2006